

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 25 SEPTEMBRE, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

Date de convocation : 18 septembre 2024

MEMBRES PRESENTS :

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Marianne IRIARTE-HUET, Marie-Claire NEAUD, Hassen SFAR, Sandra BISBAU, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Claudine DUMARGUE, Clémence BOUDET, William JACQUILLARD.

MEMBRES EXCUSES :

Fadilla DAHMANI, Robert LECOCQ, Frédéric MILLAC, Jean Leopold SIWE-NANA, Erika BONNEAU, Pascal BUCHEMEYER, Frédéric CROS, Christine DALLA VALLE.

POUVOIRS :

Fadilla DAHMANI À François NEBOUT,
Robert LECOCQ À Isabelle BOURIAU,
Frédéric MILLAC À Robert JABOUILLE,
Jean Leopold SIWE-NANA À Michel BONNEFOND,
Erika BONNEAU À Annie MARAIS,
Pascal BUCHEMEYER À Marianne IRIARTE-HUET,
Frédéric CROS À Sabrina BURON,
Christine DALLA VALLE À Sandra BISBAU.

MEMBRES ABSENTS :

Mallory PEYRONAUD.

Monsieur Hassen SFAR a été nommé secrétaire de séance

N° 2024-102- Vie sportive - Demande de subvention à Grand Angoulême année 2024 : Rénovation des vestiaires du stade Pierre Fournier

Dans le cadre de sa politique sportive, la ville de Soyaux met le stade Pierre Fournier à la disposition de deux associations sportives pratiquant le football. Il s'agit de l'Association Sports et Jeunesse de Soyaux Charente (équipe féminine qui évolue en régionale2 et le U19 en Nationale1) et de l'Amicale Sportive de Soyaux (équipe masculine qui évolue en départemental D1). Ce terrain est utilisé tous les soirs de la semaine pour les entrainements des plus de 350 licenciés des deux associations ainsi qu'aux compétitions le week-end.

Il s'avère que les vestiaires ne sont plus aux normes et sont une passoire énergétique. Il est donc proposé une remise en état par l'installation de bâtiments modulaires de dernière génération, répondant aux normes d'accessibilité mais aussi au niveau environnemental ; permettant ainsi de proposer un service de qualité et conforme aux attentes actuelles.

L'octroi d'une subvention du Fonds de concours du Grand Angoulême, permettrait cette mise en conformité. La subvention demandée serait de 20 000€.

Coût estimatif de l'opération : 447 000 € H.T

Nature des dépenses	Montant en € HT
Contruction modulaire	370 000,00
Démolition /désamiantage	40 000,00
Frais d'Honoraires Divers	
MOE / OPC / SPS...	37 000,00
Total HT des dépenses	447 000,00
TVA à 20%	89 400,00
Montant Total TTC de l'opération	536 400,00

Nature des recettes	Montant € HT
Etat - DETR (dépenses hors assainissement et éclairage public) -	209 581,00
47%	
Fond de Concours Grand Angoulême	20 000,00
4%	
FAFA	20 000,00
4%	
Total des subventions	249 581,00
Autofinancement et avance de la TVA	286 819,00
Total TTC	536 400,00

Vu le code général des collectivités territoriales,

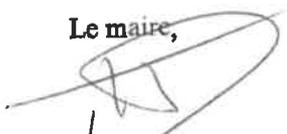
Vu le code général de la fonction publique,

Considérant le projet politique sportif de la commune,

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter le Fonds de concours de Grand Angoulême pour l'attribution et le versement d'une subvention d'un montant de 20 000 € au titre de la rénovation vestiaires du stade Pierre Fournier pour 2024-2025

Fait et délibéré en mairie, le 25 septembre 2024.

Le maire,


François NEBOUT